

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2010**

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, COLOMER Patrick, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

**ABSENTS EXCUSES** : DUBOIS Philippe, GALATOIRE Jocelyne

M. Patrick MICHE a été nommé secrétaire de séance.

M. DUBOIS Philippe donne pouvoir à M. PEYFORT Jean-Christophe

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

**1- APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération en date du 20/02/2009 proposant le zonage d'assainissement et l'arrêté municipal du 28/09/2009 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique. Il donne lecture des conclusions du Commissaire Enquêteur et des propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement qui résulte de ces conclusions ;  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté.

**2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- d'un immeuble cadastré AD n° 178 et 175 situé 288 rue du Perret
- d'un immeuble cadastré AB n°67 situé 13 rue des Bruyères

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles mentionnés ci-dessus.

**3- MODIFICATION DU TAUX DE LA TLE (Taxe Local d'Équipement)**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 05/10/1973 ayant pour objet l'institution de la TLE sur le territoire de la commune. Pour mémoire : 3 %

Il rappelle l'article 1585A, 1585C, 1585D, du code général des impôts.

La TLE concerne la construction de tous les bâtiments à l'exception :

- des propriétés publiques non productrices de revenu, exonérées à ce titre de taxes foncières et certains bâtiments d'organismes de droit privé destinés à recevoir une affection d'assistance, de santé, d'enseignement, culturelle ou culturelle, scientifique ou sportive.

-certains aménagements rendus obligatoires par un Plan de prévention des risques (PPR)  
Le conseil municipal, à la majorité (10 pour + 1 pouvoir et 1 contre) décide de porter à 5% le taux d'imposition à compter du 01/04/2010.

#### **4- MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES**

**Rue en Couche buisson, Rue de la Combenoire, Rue de Chardenoy, Rue des Fontaines de Chavannes, Rue Gay la Biche (jusqu'au pont de la rivière)**

Suite à une erreur de métrage des Rues à inscrire dans le tableau de classement, le Conseil Municipal à l'unanimité annule la délibération du 12/06/2009 et classe les rues citées ci-dessus dans la catégorie des voies communales ; dit que le tableau de classement devra être mis à jour ainsi que le plan de classement en intégrant les nouveaux métrages.

#### **5- TRANSFORMATION DU POS EN PLU**

**Délibération complémentaire de la délibération du 17/09/2009 concernant la prescription de l'élaboration du plan local de l'urbanisme.**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 17/09/2009. Il invite le conseil municipal à compléter cette dernière sur les modalités de concertation comme le prévoit les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer une concertation (cf. L.300.2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

#### **6- ATESAT : signature de la convention**

(Assistance Technique fournie par l'Etat au bénéfice des communes)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention « ATESAT » proposée par la DDT. L'ATESAT offre la possibilité à certaines communes de recourir à l'assistance technique de l'Etat. Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet de convention.

#### **7- PERSONNEL COMMUNAL : avancement d'échelon**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide le passage au 7ème échelon de l'adjoint administratif à compter du 01/01/2010.

#### **8- LOCATION APPARTEMENT N° 1 « Ancienne Gare »**

L'appartement n°1 de la Gare s'est libéré ; Vu les demandes enregistrées à la Mairie ; Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer l'appartement à compter du 15 mars 2010 à Madame BOIVIN Jacqueline.

#### **9- DOSSIER COMMUNE/FERKAI/GASNE**

Monsieur le Maire rappelle toutes les étapes du dossier. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **10- EMPRUNT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'emprunter la somme de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 3.95 % sur 20 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **11- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

Incendie Rue de la Combenoire le 03/03/10. Monsieur le Maire sollicite les élus pour aider au déménagement de la famille si nécessaire

Invitation au pot de l'école le 05/03/2010.

Lecture est donnée du courrier de la CCBL ( M. MARTIN ) au sujet des travaux des équipes d'emplois verts ; la commission Environnement rendra réponse prochainement.

Opération Brioches : elle aura lieu les 21, 22, 23 et 24 avril 2010.

Lecture est donnée du courrier de la Préfecture concernant la délibération du 26/11/2009 qui avait pour objet « révision simplifiée du POS en vue de la création d'une centrale solaire photovoltaïque ». Les délais impartis étant relativement courts , il est conseillé à la commune d'intégrer cette révision simplifiée dans la révision générale du POS de Courlans.

Date du prochain conseil : le 29 mars 2010

Le secrétaire de séance,  
*Patrick MICHE*

Le Maire,  
*Alain PATTINGRE*